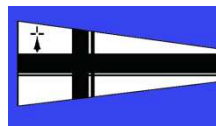




Real Club Nautico
de Barcelona



CLUB NAUTIQUE HOËDICAIS

"Partons, la mer est belle"

LA TRANSQUADRA 2011-2012

AVIS DE COURSE*

PREAMBULE

L'association " **LA TRANSQUADRASOLO®** " (loi 1901) , organise, conjointement avec le **CLUB NAUTIQUE HOËDICAIS**, club affilié à la FFVoile, une course transatlantique à la voile, en solitaire, et en équipage de deux personnes, réservée aux skippers et équipiers âgés de quarante ans et plus, au 31 décembre 2011, avec la collaboration du **REAL CLUB NAUTICO DE BARCELONA** et la collaboration de la Real Federacion Espanola de Vela pour LA TRANSQUADRA MEDITERRANEE.

Cette épreuve, dénommée **LA TRANSQUADRA- 2011-2012**, se disputera en deux courses sur les parcours :

- **Soit au départ de SAINT NAZAIRE : LA TRANSQUADRA ATLANTIQUE**
 1. SAINT NAZAIRE – PORTO SANTO (Madère)
 2. PORTO SANTO - LE MARIN (Martinique).
- **Soit au départ de BARCELONE : LA TRANSQUADRA MEDITERRANEE**
 1. BARCELONE - PORTO SANTO (Madère)
 2. PORTO SANTO - LE MARIN (Martinique).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. les Réglementations Spéciales Offshore catégorie 1
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La TRANSQUADRA ATLANTIQUE et MEDITERRANEE 2011-2012 se court sur invitation personnelle. Les concurrents intéressés doivent envoyer au secrétariat de l'association une DEMANDE D'INVITATION, accompagnée d'un document décrivant leur expérience de la navigation au large, en course ou en croisière, et leur expérience nautique en général.
Les candidats n'ayant pas déjà effectué une Transquadra, ou une navigation similaire, devront avoir participé à une course au large homologuée FFVoile de 250 milles minimum.
Chaque concurrent devra avoir quarante ans révolus au plus tard le 31 décembre 2011.
L'admissibilité se fera selon la règle ISAF 76.

3.2. Non professionnalisation :

Les concurrents (skipper et équipier) régatent uniquement pour leurs loisirs. Les concurrents déclarent qu'ils ne sont pas régatiers professionnels, et ne sont pas payés pour courir la Transquadra 2011-2012.

Sur une période de 24 mois, précédant le départ de la première course de la Transquadra 2011-2012, les concurrents déclarent qu'ils n'ont pas été payés pour :

- Régater.
- Permettre que leur image ou leur nom soit utilisé en relation avec leurs performances en voile, leurs résultats en course ou leur réputation de régatier.

Définitions :

Etre payé : recette reçue par un régatier, salarié ou libéral, primes, dons, tout bénéfice financier direct ou indirect, hors dépenses personnelles.

Dépenses personnelles : recette perçue par un régatier, affectée au règlement des droits d'inscription, des frais de déplacements, des frais d'hébergement, des frais de repas, liés à, et nécessaires pour participer à une épreuve spécifique. Les contributions de sponsors à l'équipement du bateau sont considérées comme dépenses personnelles.

En cas de litige, les codes de classification de l'ISAF s'appliqueront, l'épreuve est réservée aux concurrents des groupes 1 et 2.

3.3. L'adhésion d'un concurrent à l'association "LA TRANSQUADRASOLO" est facultative.

3.4. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

3.5. Nombre maximum de bateaux admis :

Le nombre maximum de bateaux inscrits est limité à 100, solitaires et doubles additionnés, en cumulant les participant à la TRANSQUADRA-ATLANTIQUE et à la TRANSQUADRA MEDITERRANEE.

En cas de nécessité une liste d'attente sera ouverte, sur ordre chronologique. Les réservations sont nominatives. L'organisateur est seul apte à désigner le remplacement d'un désisté

3.6. Les concurrents (chaque membre d'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide pour les résidents en France, portant le cachet médical.
- Leur licence RFEVela valide pour les résidents en Espagne, accompagnée d'un certificat médical.
- L'autorisation de port de publicité (*si nécessaire*).
- Le certificat de jauge et le certificat de conformité.
- L'attestation de stage de sécurité ISAF pour chaque membre d'équipage
- L'attestation de formation aux premiers secours (PSC1 ou équivalent)
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

Conformément au règlement médical de la FFVoile, les concurrents devront envoyer, au médecin de la course, au plus tard 2 mois avant le départ de la course 1 :

- Une échographie cardiaque
- Un test d'effort datant de moins de 4 ans

4. **BATEAUX ADMIS A COURIR ET JAUGE**

- 4.1 - Pour les navires de construction postérieure à Juin 1996, être homologué CE Classe A
- Pour les navires de construction antérieure à Juin 1996, un certificat de stabilité STIX et AVS correspondant à la classe A, sera exigé.
- Avoir une longueur de coque comprise entre 8,50 m et 15 mètres
- Etre équipé d'un moteur fixe, apte à propulser le bateau sur eau plate à 5 nœuds minimum
- Respecter la réglementation des Affaires Maritimes précisée dans la division 240 relative à l'armement des navires de plaisance, navigation à plus de six milles d'un abri.
- Respecter les obligations de la réglementation spéciale offshore de l'ISAF, catégorie 1

4.2 Nom de course des bateaux : Les noms des bateaux, pour la course, ne devront pas excéder 25 lettres ou signes

4.3 L'épreuve sera disputée suivant les règles de jauge IRC.

Chaque skipper devra présenter, avant le 31 Mai 2011, le certificat IRC valide de son voilier.

TCC admis : **0.950 < TCC < 1,075.**

Le certificat de jauge 2011 sera pris en compte pour la deuxième étape courue en 2012. Un voilier ne devra pas subir de modification avant le départ de la 2^{ème} étape, qui pourrait entraîner une modification de son TCC 2011

Nombre de Spis autorisé : L'embarquement d'un 4^{ème} Spi, sans augmentation de rating, n'est pas possible. Voir règle 26.6.2.2 du règlement IRC 2009

4.4 Plombages : Les commandes des inverseurs, ou les arbres porte hélice, ainsi que les radeaux de survie, seront plombés avant le départ de chaque étape, et l'intégrité de ces plombages sera contrôlée à chaque arrivée

5. **EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES**

Chaque bateau sera équipé d'une balise de repérage satellite, fournie par l'organisation.

Chaque bateau doit être équipé d'un téléphone satellite, dont le numéro d'appel sera communiqué à la Direction de Course avant le départ de chaque course. Les téléphones satellite devront rester en veille pendant toute la durée des courses.

6. DROITS A PAYER

- 6.1 Les droits d'inscription sont de : 2 500 € pour les bateaux des solitaires.
3 500 € pour les bateaux des équipages doubles

6.2 Procédure d'inscription et échéancier

A - 500 € pour la réservation du numéro de cagnard, ouverture des listes : Samedi 24 Octobre 2009.

Les réservations du numéro de cagnard par courrier sont possibles, dès publication de cet Avis de Course, si elles sont accompagnées du chèque de 500 €.

Joindre : 10 lignes sur votre expérience nautique, vos motivations pour participer à la Transquadra 2011-2012, ainsi que deux photos d'identité couleur sans lunettes de soleil et 1 photo de votre bateau sous voiles

B - 1000 € avant le 30 Octobre 2010 (*Joindre : Fiche de renseignements sur le bateau*)

C - Le solde avant le 01 Mars 2011, avec le dossier d'inscription complet, soit :

pour les solitaires : 1000 €

pour les doubles : 2000 €

Nota : Les N° balise de détresse et les certificats de stage sécurité ISAF, devront être remis pour le 01 Juin 2011 au plus tard.

6.3 Ces droits d'inscription correspondent à une participation aux frais suivants :

- Organisation générale, administrative, sportive et médiatique de l'épreuve.
- Accueil dans les ports d'arrivées.
- Production d'un document 32 pages couleur inséré dans une grande revue de voile française.
- Location des services de localisation par satellite de chaque bateau : balise et système associé.
- Localisation et suivi quotidien des bateaux sur le site www.transquadra.com
- Séjours dans les ports de Saint Nazaire, Barcelone, Porto Santo, et Le Marin, dans le cadre, et la durée des départs et arrivées de la Transquadra 2011-2012.
- Fourniture des cagnards et pavillonnerie.
- Soirées animées des équipages les veilles des départs, ainsi que la cérémonie de clôture, offertes aux concurrents, et à un accompagnateur par concurrent.

6.4 Tout dépassement d'une date limite entraînera l'application d'une pénalité de 50€ par jour de retard, qui sera reversée à la SNSM.

6.5 **En cas de dédit, pour quelque cause que ce soit ne relevant pas de l'Organisation, les sommes versées restent acquises à l'association loi 1901, à but non lucratif, " LA TRANSQUADRASOLO "**

7. PROGRAMME

7.1. Pour la TRANSQUADRA MEDITERRANEE

7.1.1. Confirmation des inscriptions et contrôles :

- Du samedi 02 juillet 14h au mardi 05 Juillet 2011 12h : Confirmation des inscriptions.
- Du samedi 02 juillet 10h au mercredi 06 juillet 2011 12h : Ouverture du village à Barcelone
- Mardi 05 juillet : Briefing skippers obligatoire
- Mercredi 06 juillet 2011: Départ de la course 1 à BARCELONE
- Samedi 21 janvier 2012 : Départ de la course 2 à PORTO SANTO (*date pouvant être modifiée*)

7.1.2. PRESENCE DES BATEAUX

Les bateaux devront être, et rester présents, dans les ports de départ d'escale et d'arrivée :

- **Barcelone** du samedi 02 Juillet 12 heures jusqu'au départ.
- **Porto Santo**. De l'arrivée jusqu'au dimanche 24 Juillet.
- **Le Marin**. Port du Marin. Ponton Transquadra : de l'arrivée jusqu'au lendemain de la soirée de clôture officielle.

7.2. Pour la TRANSQUADRA ATLANTIQUE

7.2.1. Confirmation des inscriptions et contrôles :

- Du mardi 05 juillet 14h au vendredi 08 Juillet 12h : Confirmation des inscriptions.
- Du mercredi 06 juillet 10h au dimanche 10 juillet 12h : Ouverture du village à Saint Nazaire
- Samedi 09 juillet : Briefing skippers obligatoire
- Dimanche 10 juillet : Départ de la course 1 à SAINT NAZAIRE
- Samedi 21 janvier 2012 : Départ de la course 2 à PORTO SANTO (*date pouvant être modifiée*)

7.2.2. PRESENCE DES BATEAUX

Les bateaux devront être, et rester présents, dans les ports de départ d'escale et d'arrivée :

- **Saint Nazaire**. Bassin de Saint Nazaire, du Mardi 05 Juillet 12 heures jusqu'au départ.
- **Porto Santo**. De l'arrivée jusqu'au dimanche 24 Juillet.
- **Le Marin**. Port du Marin. Ponton Transquadra : de l'arrivée jusqu'au lendemain de la soirée de clôture officielle.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Elles seront remises à chaque concurrent, dont le dossier sera **complet**, lors de la confirmation des inscriptions sur le bassin de Saint Nazaire pour la TRANSQUADRA ATLANTIQUE et sur le bassin de Barcelone pour la TRANSQUADRA MEDITERRANEE..

9. LES PARCOURS

Les PARCOURS seront publiés le 1 Juin 2011.

10. SYSTEME DE PENALITE

10.1. Pour une infraction aux règles du chapitre 2, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2
Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du temps de course en temps compensé à la disqualification

10.3. DNS, DNC, RET, RAF, DNF Temps compensé du dernier de la course concernée + 20%
DSQ Temps compensé du dernier de la course concernée + 30%
DNE Temps compensé du dernier de la course concernée + 40%

11. CLASSEMENT

11.1. Il y aura deux groupes de classement distincts : Les TQA (Atlantique) et les TQM (Méditerranée). Chaque groupe sera partagé en deux classes Les Solitaires (TQASO et TQMSO) et les Doubles (TQADO et TQMDO).

11.2. Le système de calcul des temps compensés utilisé sera le TEMPS SUR TEMPS.

11.3. Le classement général officiel pour chaque classe sera déterminé par ADDITION DES TEMPS COMPENSES de chaque voilier sur les deux courses.

11.4. Un classement commun des flottes Atlantique et Méditerranée (Solitaires et Doubles séparément) sera établi sur le parcours Porto Santo – Martinique.

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

A l'exception de la mise au sec entre la 1^{ère} et la 2^{ème} course, les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant l'épreuve, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. ROUTAGE

En application de la règle 41 des RCV « Aide extérieure », l'aide à la navigation, extérieure au bord, et personnalisée, est interdite.

Nota : la consultation ou la réception de fichiers de vent, ou de tous autres fichiers météo disponibles sur internet, dans la mesure où ces fichiers sont à disposition universelle, ne constituent pas une aide extérieure personnalisée.

14. PRIX

Il n'y a pas de prix en espèces, et les dotations en prix sont peu importantes

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Les bateaux doivent être couverts par une assurance responsabilité civile couvrant tous dommages causés aux tiers.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Association TRANSQUADRASOLO.

Secrétariat :

8 rue Ferréol Bolo

44100 NANTES. FRANCE.

Tél : 00 33 (0)2 40 73 30 47. Fax : 00 33 (0)2 40 73 82 13.

e-mail : transquadra@transquadra.com

Site web : www.transquadra.com